ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Etablissement de détention fribourgeois EDFR
Freiburger Strafanstalt FRSA

Site Bellechasse

Bellechasse 366, 1786 Sugiez

T +41 26 304 10 10

Etablissement de détention fribourgeois EDFR
Bellechasse 366, 1786 Sugiez

SESPP (Fribourg)
Route d'Englisberg 3
1763 Granges-Paccot

Réf : GS / vj

Sugiez, le 23 octobre 2026

Préavis de l'EDFR - site Bellechasse

—

Préavis pour l'examen de la libération conditionnelle (LC)

1. Identité

Nom	DOUGOUD
Prénom	Mickaël
Date de naissance	26.04.1991
Origine	Suisse
État civil	Célibataire

2. Dates d'exécution de peine

Mesure art. 59 CP.

2 mois accomplis à l'EDFR : le 06.03.2020

3. Situation administrative

Statut de séjour	Suisse
Papiers déposés au sein de l'établissement	Oui

4. Comportement général au sein de l'EDFR

4.1. Cellulaire

Au niveau du cellulaire, M. DOUGOUD respecte le règlement, est ponctuel et a une tenue de cellule suffisante, l'hygiène de celle-ci s'étant améliorée. Avec le personnel, il est poli, respectueux et peu demandeur. Il fréquente souvent les mêmes détenus. Il peut facilement se plaindre avec une forme d'arrogance concernant les règlements de détention lorsqu'il est avec des codétenus.

Il interagit moins avec ses codétenus ces dernières semaines, notamment en lien avec sa formation et le fait de devoir se présenter à la classe de Grangeneuve, ce qui semble le stresser passablement.

Actuellement, il occupe une place en régime ouvert (RO).

4.2. Travail

Du	Au	Place de travail
04.06.2025	A ce jour	Grandes cultures/Tracteurs RO
25.01.2023	03.06.2025	Vaches laitières RO
16.02.2021	24.01.2023	Ateliers 1
06.01.2020	15.02.2021	Cultures maraîchères RO

M. DOUGOUD est poli et respectueux. Il peut parfois paraître méfiant ou sur la défensive. Il effectue toutes les tâches qui lui sont demandées et collabore avec tous les codétenus. Il est motivé et ponctuel. Il a beaucoup de compétences dans son domaine de travail et offre des prestations de qualité. Il est autonome. Lorsqu'il reçoit des demandes d'ajustement, il les prend en compte.

4.3. Sanctions disciplinaires

Date du rapport	Raison de la sanction	Type de sanction
19.05.2025	L'inobservation d'un règlement ou d'une directive	Avertissement écrit Amende : CHF 100.-
08.01.2025	L'aliénation ou la détérioration volontaire ou consécutive d'outils, d'appareils, etc.	Avertissement écrit
18.01.2024	L'acquisition, le trafic et la détention d'armes ou de matières dangereuses ou d'objets interdits	Avertissement écrit
12.02.2021	Possession de moyen de communication illicites	Privation TV 2 semaines

4.4. Formation

Il s'est formé afin de pouvoir conduire des tracteurs et autres véhicules. Il a suivi des cours auprès du service de formation, puis à la suite du réseau du mois de mai 2025, il a pris un temps de pause pour prendre du recul par rapport à sa situation. Il a repris les cours début décembre, après une discussion avec le service de formation. Il a pu effectuer la visite de Grangeneuve le 20.08.26. Il a commencé sa formation d'agropraticien à distance en août.

4.5. Sport

Il ne se rend plus à la salle de sport.

4.6. Social

Au niveau social, M. DOUGOUD est ponctuel et démontre une bonne attitude durant les entretiens. Il sollicite rarement le service social. Il demande néanmoins systématiquement un entretien à la suite des conduites socio-thérapeutiques afin de faire le point sur la sortie dans le but de pouvoir progresser. Il comprend l'intérêt de réaliser des conduites, mais regrette le fait qu'il n'ait pas encore accès aux congés. Il ne participe plus au café social.

5. Relation externe

L'intéressé entretient régulièrement des correspondances écrites avec ses proches et sa mère. Il reçoit souvent des visites.

6. Etat des comptes

Disponible	CHF 95.90
Réservé	CHF 353.35
Bloqué	CHF 2245.20

Versement de CHF 50.- par mois pour les frais de justice depuis le 01.04.2020 du compte réservé.
Versement de CHF 80.- par mois pour les frais LAVI depuis le 21.04.2020 du compte bloqué.

7. Sorties accordées

Du	Au	Type	Motif	Echec
17.09.2026 10h00	17.09.2026 14h00	Conduite	Ordinaire (régime progressif)	Non
02.09.2026 07h00	02.09.2026 13h00	Permission	Ordinaire (régime progressif)	Non
20.08.2026 07h00	20.08.2026 13h00	Permission	Ordinaire (régime progressif)	Non
02.07.2026 9h30	02.07.2026 13h30	Conduite	Ordinaire (régime progressif)	Non
08.05.2026 12h00	08.05.2026 15h15	Permission	Médical	Non
23.04.2026 11h30	23.04.2026 15h30	Conduite	Ordinaire (régime progressif)	Non
05.03.2026 11h00	05.03.2026 15h00	Conduite	Ordinaire (régime progressif)	Non
15.01.2026 10h30	15.01.2026 15h30	Conduite	Ordinaire (régime progressif)	Non
19.12.2026 11h30	19.12.2026 15h30	Conduite	Ordinaire (régime progressif)	Non
07.11.2025 09h30	07.11.2025 13h00	Permission accompagnée	Ordinaire (régime progressif)	Non
29.10.2025 11h00	29.10.2025 15h00	Conduite	Ordinaire (régime progressif)	Non
14.10.2025 09h30	14.10.2025 13h00	Permission accompagnée	Ordinaire (régime progressif)	Non
30.04.2025 10:00	30.04.2025 16:00	Conduite	Ordinaire (régime progressif)	Non
15.04.2025 09:00	15.04.2025 12:00	Permission accompagnée	Permission thérapie CPF	Non
19.03.2025 10:30	19.03.2025 16:30	Conduite	Ordinaire (régime progressif)	Non
18.12.2024 10:30	18.12.2024 15:30	Conduite	Ordinaire (régime progressif)	Non
29.11.2024 11:00	29.11.2024 17:00	Conduite	Ordinaire (régime progressif)	Non
08.11.2024 09:30	08.11.2024 11:50	Permission accompagnée	Permission médicale HFR	Non

Du	Au	Type	Motif	Echec
09.10.2024 10.00	09.10.2024 15:55	Conduite	Ordinaire (régime progressif)	Non
21.08.2024 11:00	21.08.2024 15:00	Conduite	Ordinaire (régime progressif)	Non
12.08.2024 11:15	12.08.2024 15:30	Permission accompagnée	Ordinaire (régime progressif)	
09.08.2024 11:15	09.08.2024 15:30	Permission accompagnée	Ordinaire (régime progressif)	
03.07.2024 10:00	03.07.2024 15:00	Conduite	Ordinaire (régime progressif)	Non
22.05.2024 11:00	22.05.2024 15:00	Conduite	Ordinaire (régime progressif)	Non
06.05.2024 12:30	06.05.2024 16:30	Permission accompagnée	Médical	
03.04.2024 11:30	03.04.2024 15:30	Conduite	Ordinaire (régime progressif)	Non
16.02.2024 13:00	16.02.2024 16:00	Permission accompagnée	Permission accompagnée OCN	Non
04.12.2023 13:00	04.12.2023 17:00	Conduite	Ordinaire (régime progressif)	Non
16.06.2023 08:00	16.06.2023 12:00	Conduite	Ordinaire (régime progressif)	Non
16.12.2020 11:00	16.12.2020 15:00	Conduite	Ordinaire (régime progressif)	Non
04.11.2020 09:00	04.11.2020 13:00	Conduite	Ordinaire (régime progressif)	Non
09.09.2020 11:30	09.09.2020 15:30	Conduite	Ordinaire (régime progressif)	Non

8. Planification / Plan de l'exécution de la sanction (PES)

M. DOUGOUD est soumis à un PES validé par votre autorité le 21.04.2021, ainsi qu'à une planification PEM mise à jour et validée le 28.12.2022. Il en ressort que M. DOUGOUD a un bon comportement général et qu'il peut continuer le régime de progression sous forme de conduite pour l'instant. Lors du réseau du 19.02.2026, M. DOUGOUD a été informé que des démarches étaient en cours pour qu'il puisse débuter la formation d'agropraticien en 2026, ce qui est le cas à ce jour. Le régime de conduite continue pour le moment et il n'a pas accès aux congés.

9. Positionnement face aux infractions et amendements

Il reconnait les infractions qui lui sont reprochées.

10. Projets d'avenir

Il est sous traitement pour son surpoids. Une formation AFP d'agropraticien a débuté en août 2026.

11. Préavis de l'EDFR

Préavis DEFAVORABLE

12. Conclusions / propositions de la direction de l'EDFR

Au vu de ce qui précède, du travail thérapeutique en cours, de la prolongation de la mesure pour 4 ans en date du 10 octobre 2024 et de sa formation d'agropraticien qui à débuté dernièrement, la direction de l'EDFR – Site Bellechasse considère une libération conditionnelle de la mesure thérapeutique institutionnelle selon l'art. 59 CP comme prématurée à ce stade et la préavise donc défavorablement.

Nous restons à disposition pour tout renseignement complémentaire et vous adressons nos meilleures salutations.

Guido Sturny P.O.
Directeur

Valentin Jotterand
Assistant social
Sig. élo.